



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 23 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

N°3 Objet : Régularisation comptable suite à la vente d'un véhicule

Date de convocation :
16 juillet 2021

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 27
Procurations : 10

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Héléne BERNAL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, Anne TOUZE, Patrick EME, Juan REVERTE, Héléne GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Paul GATIAN-----/

Absents-Excusés : Nicole DECOSTANZI *pouvoir à Jean-Luc TURZO*, Joëlle BRETON *pouvoir à Didier BREART*, Nadine CARLUS *pouvoir à Michel RUIZ*, Michèle OLLIVE *pouvoir à René CECCHINEL*, Sylvie ABEL *pouvoir à Héléne BERNAL*, Magali MONIER *pouvoir à Anne TOUZE*, David GIACCONE *pouvoir à Claude MERINDOL*, Audrey GIROULET *pouvoir à Patrick EME*, Nathalie MAUREL *pouvoir à Héléne GAILLARD*, Sandrine LEPRESLE *pouvoir à Juan REVERTE*-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les instructions budgétaires et comptables ;

Considérant que le bien, véhicule Citroën Berlingo immatriculé 232-AMM-13 acquis le 10/06/2005 entré à l'inventaire de l'ordonnateur sous le numéro n°21571-26 pour un montant de 18 601.14 € et amortis en totalité au 31/12/2015, a été sorti de l'inventaire suite à sa vente le 03/02/2021 pour la somme de 2 500 € ;

Considérant que ce bien ne figure pas à l'inventaire du comptable public ;

Considérant la demande du comptable public visant à l'autoriser à mouvementer le compte 1068 à son débit et le compte 281571 à son crédit pour 18 601.14 € afin qu'il puisse procéder à l'intégration du bien à l'inventaire et à la reconstitution des amortissements ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise le comptable public à mouvementer le compte 1068 à son débit et à créditer le compte 281571 pour 18 601.14 €.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme

LE MAIRE
Michel RUIZ